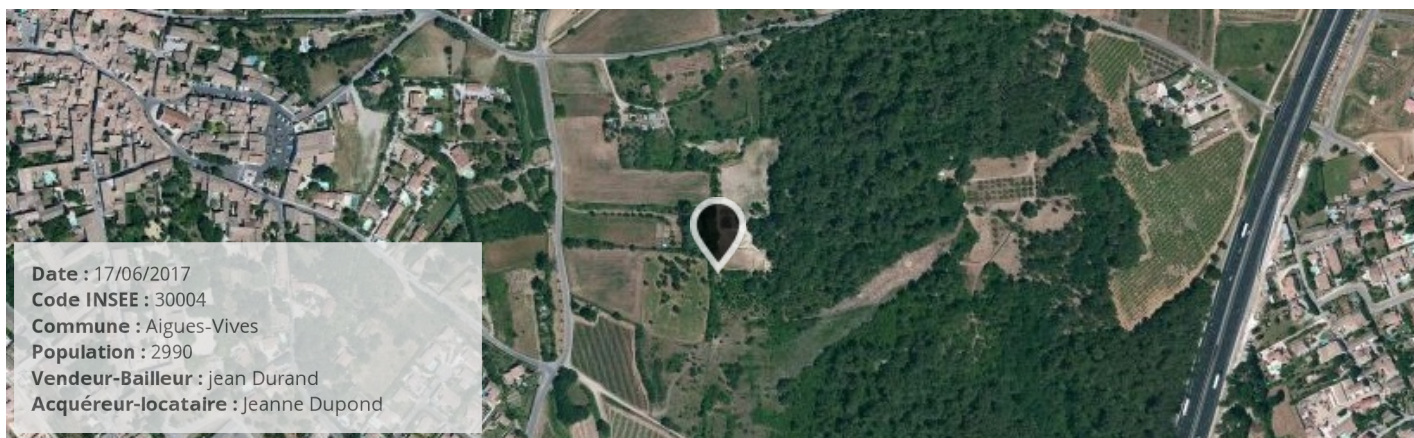


ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES BACHALAS 30670 AIGUES VIVES



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1

0 BASIAS, 1 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 2

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Inondation
Par une crue torrentielle ou à montée rapide de co
Séisme
Feu de forêt

RISQUES MINIERES ⁽¹⁾

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Risque industriel
Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.

(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Inondation (Par une crue torrentielle ou à montée rapide de co)	Approuvé	R111-3 Le Rhony	02/04/1996
Inondation (Par une crue torrentielle ou à montée rapide de co)	Préscrit	Basse Plaine, Camargue gardoise	13/08/2001
Inondation (Par une crue torrentielle ou à montée rapide de co)	Préscrit	Aigues-Vives	30/01/2015
Risque industriel (Effet de surpression)	Approuvé	PPRT SYNGENTA	01/06/2012

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable
- Risque industriel

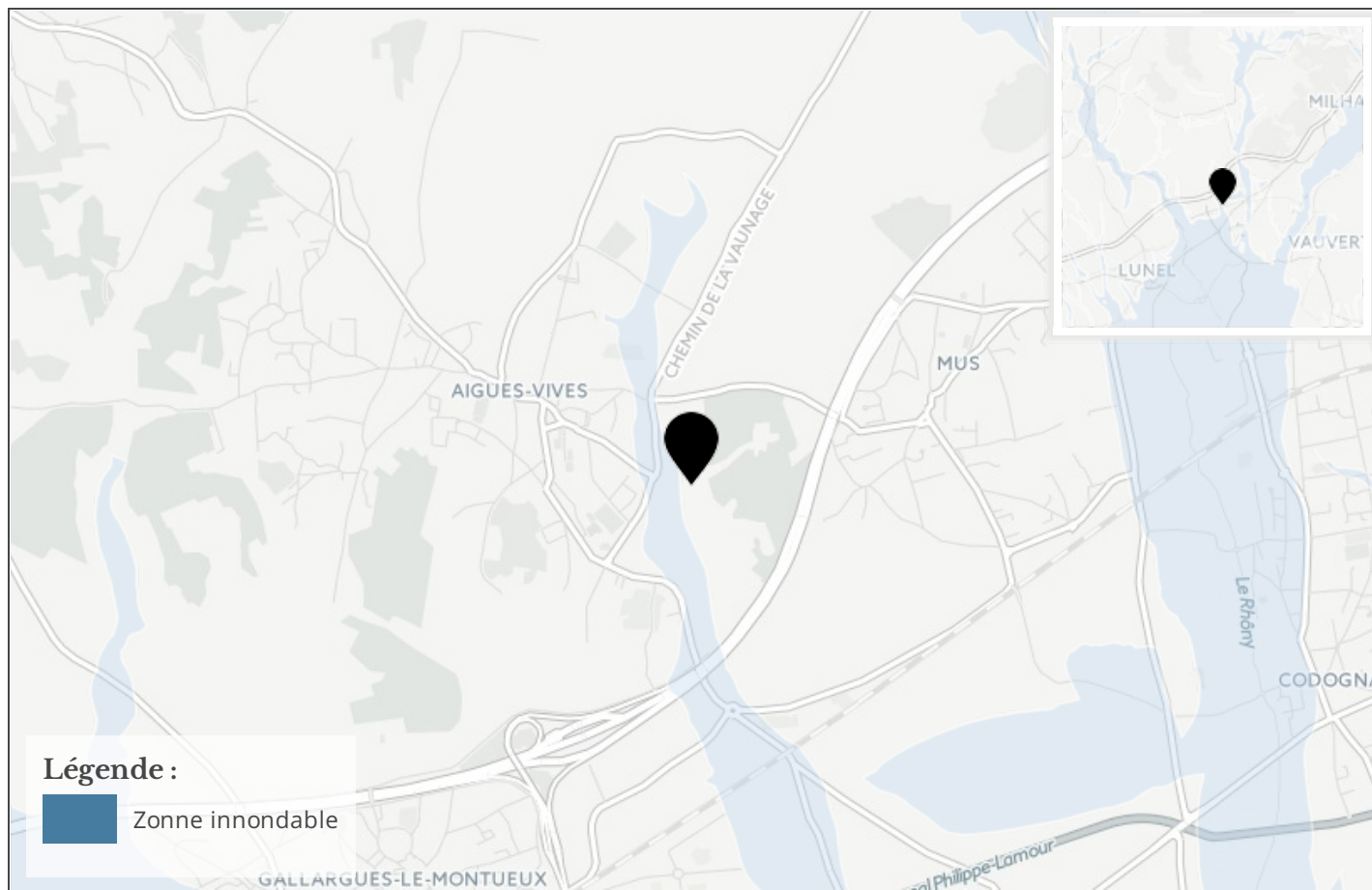
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	BV Vidourle, Vistre et Rhône	01/01/1970
Inondation	AZI du Vidourle	26/07/2004

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	03/10/1988	03/10/1988	07/10/1988	08/10/1988
Inondations et coulées de boue	11/09/1991	12/09/1991	21/08/1992	23/08/1992
Inondations et coulées de boue	19/10/1994	21/10/1994	03/03/1995	17/03/1995
Inondations et coulées de boue	04/09/1998	04/09/1998	19/11/1998	11/12/1998
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/03/1998	31/03/1998	06/07/2001	18/07/2001
Inondations et coulées de boue	08/09/2002	10/09/2002	19/09/2002	20/09/2002
Inondations et coulées de boue	22/09/2003	22/09/2003	17/11/2003	30/11/2003
Inondations et coulées de boue	06/09/2005	07/09/2005	10/10/2005	14/10/2005
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2012	31/12/2012	29/07/2013	02/08/2013

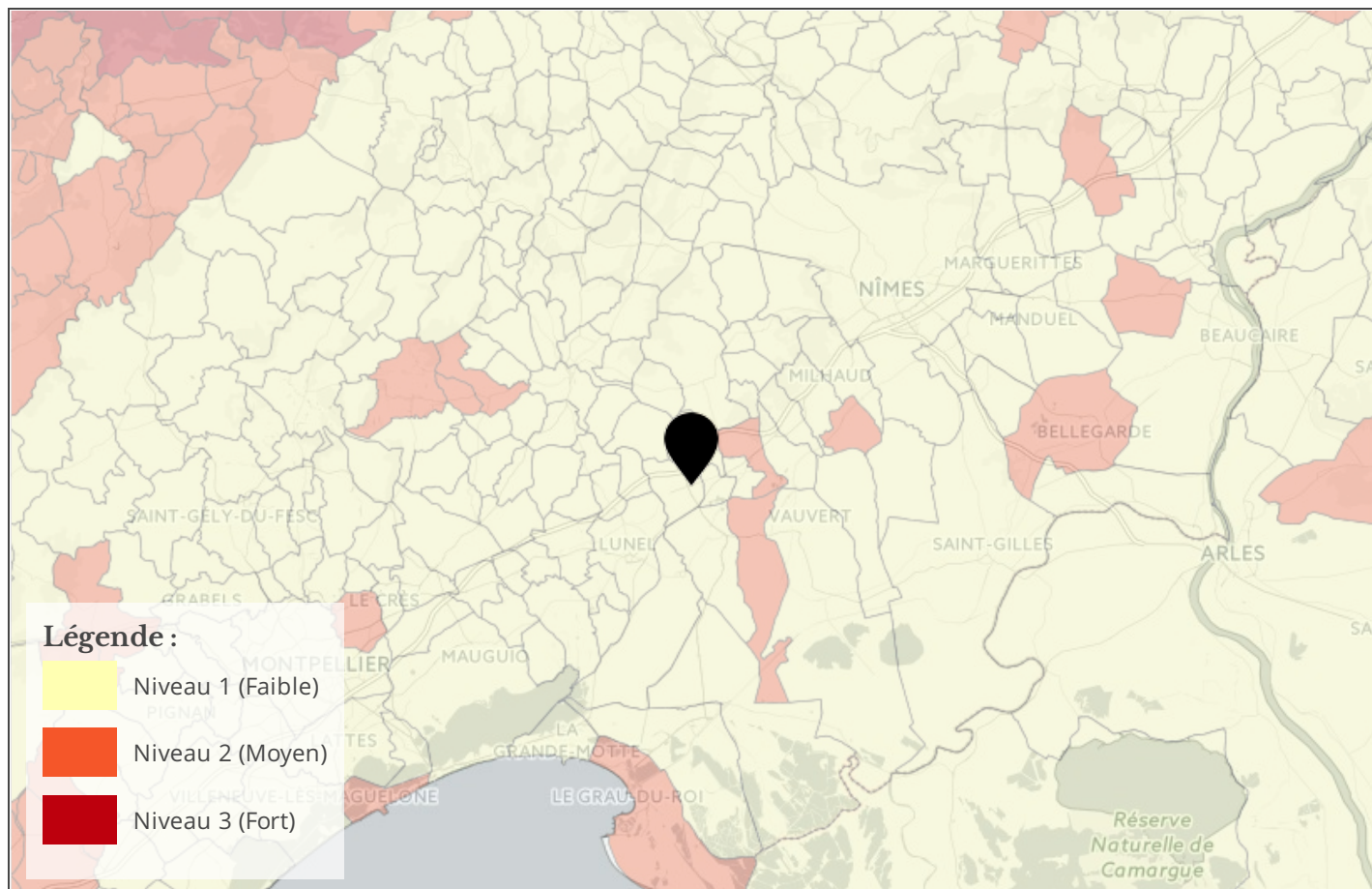
Cartographie des inondations



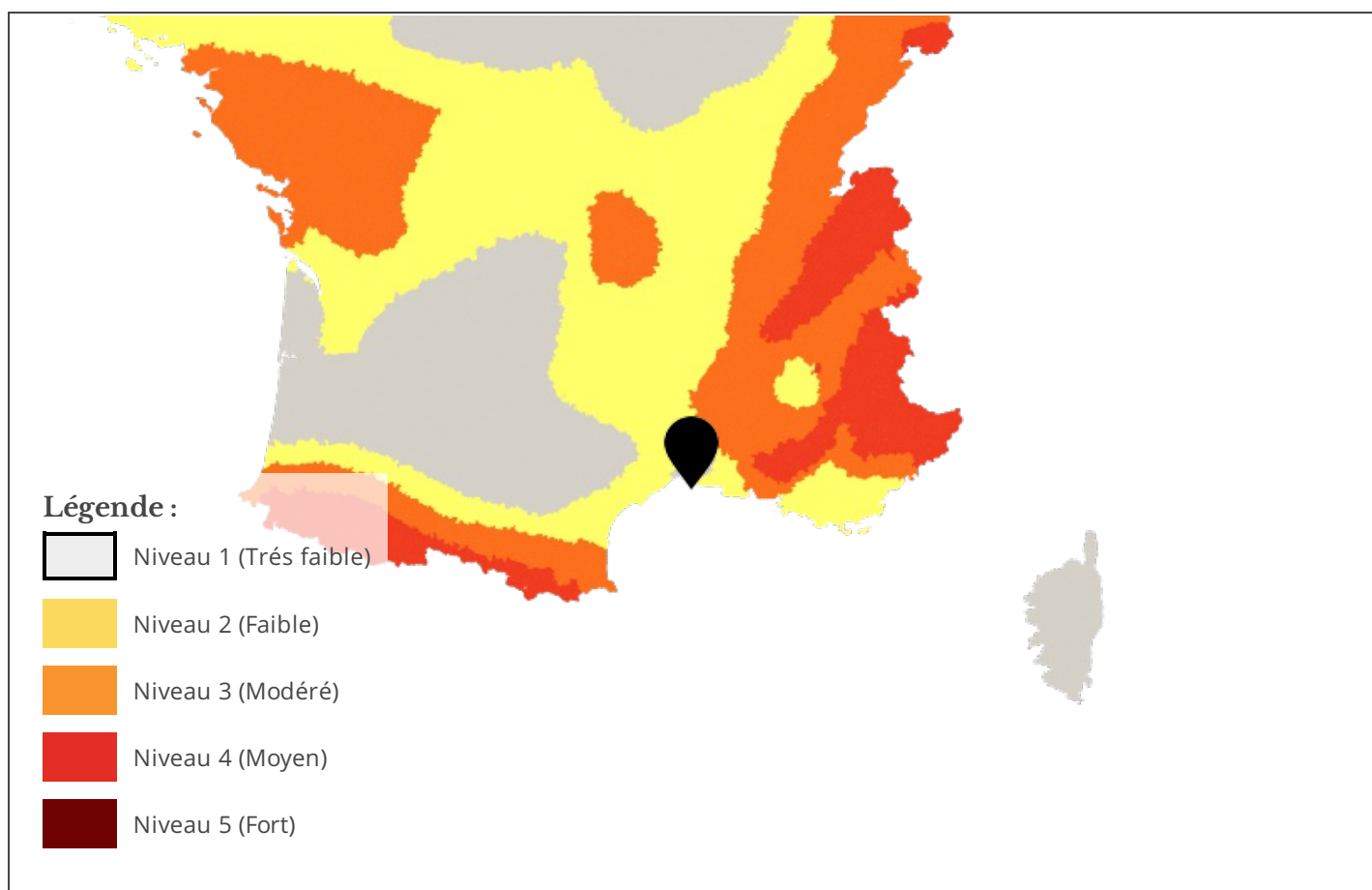
Referentiel cadastral parcelle



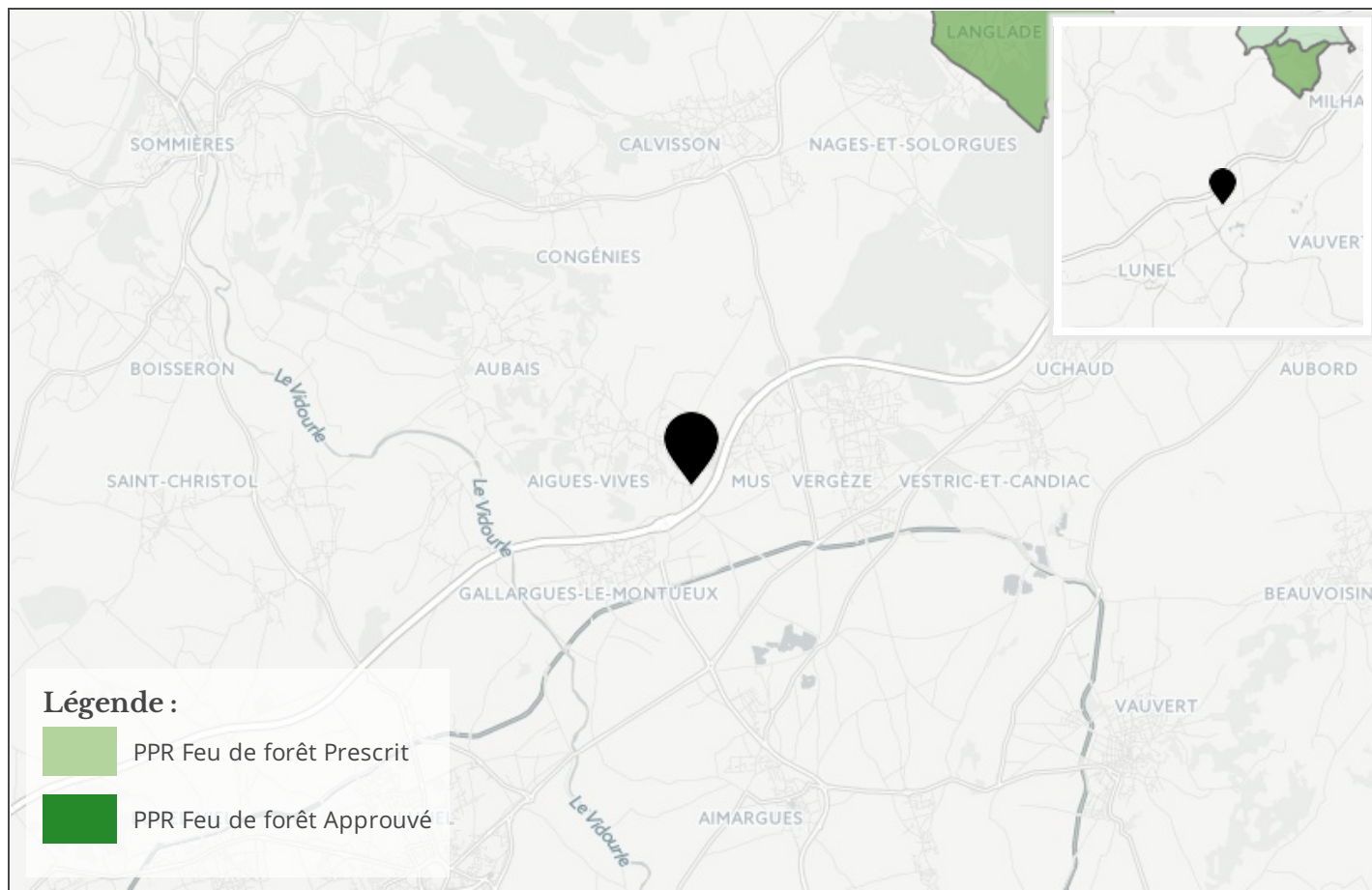
Information RADON



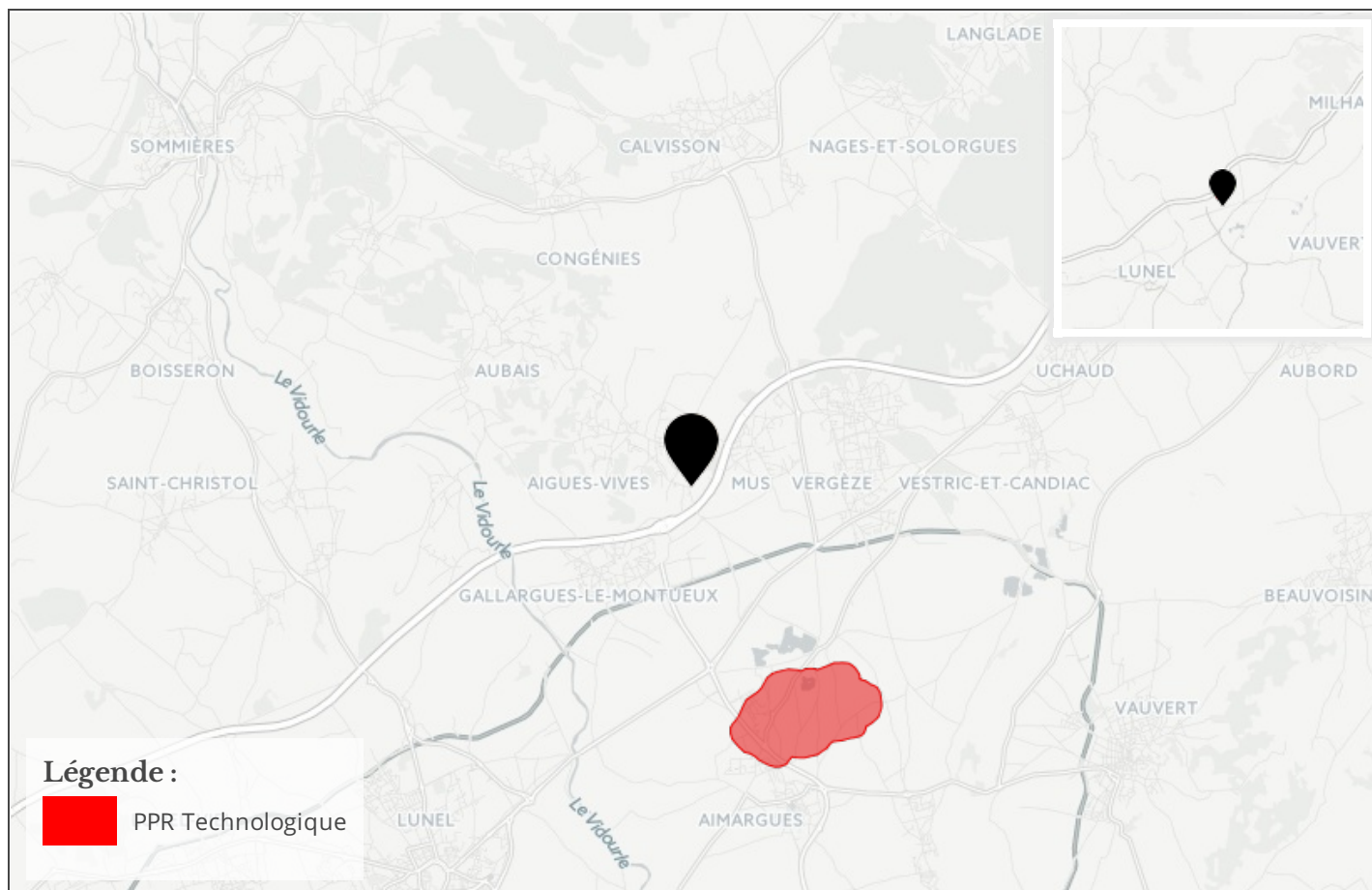
Cartographie des zones sismiques



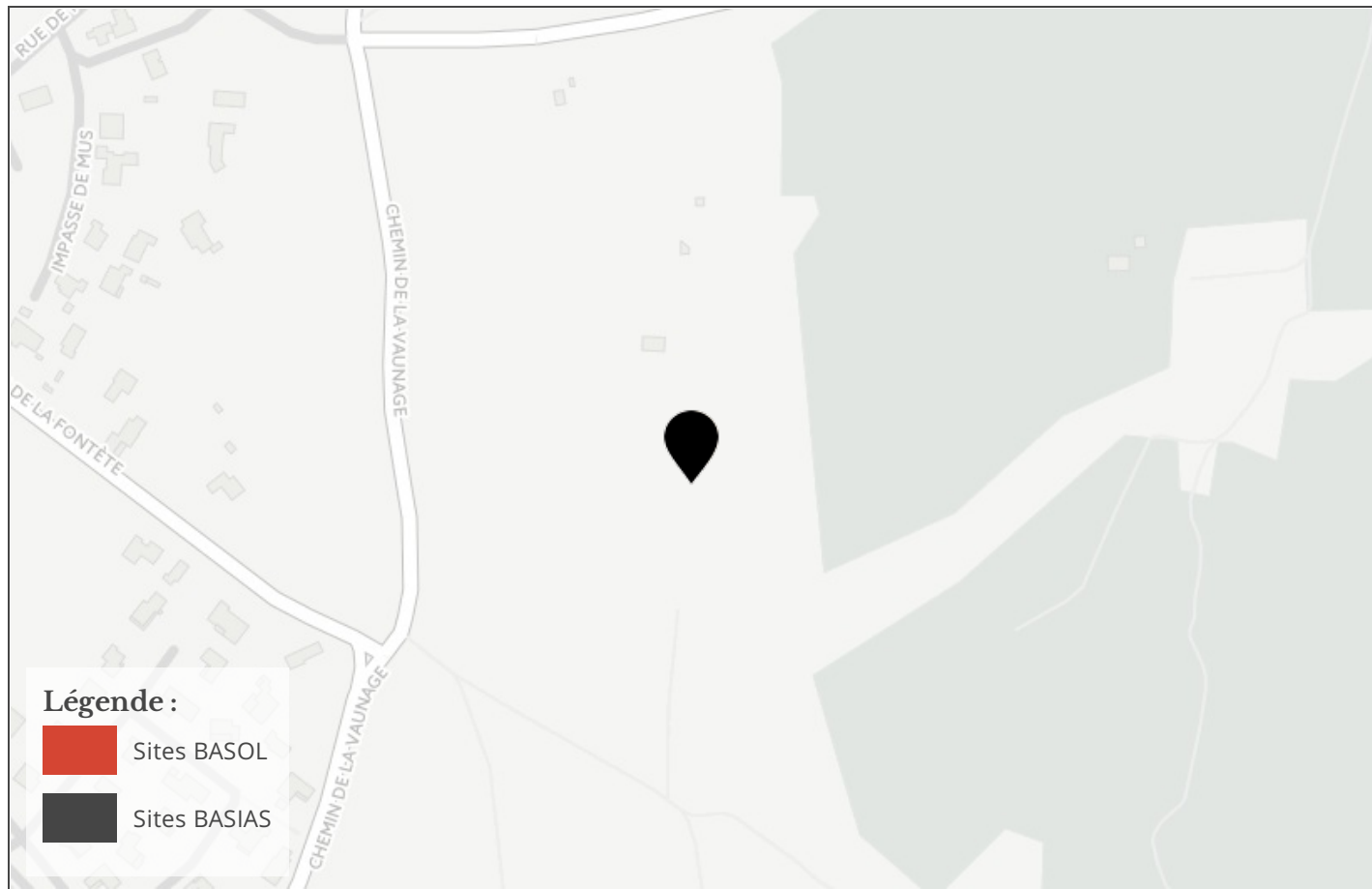
Cartographie Feu de forêts



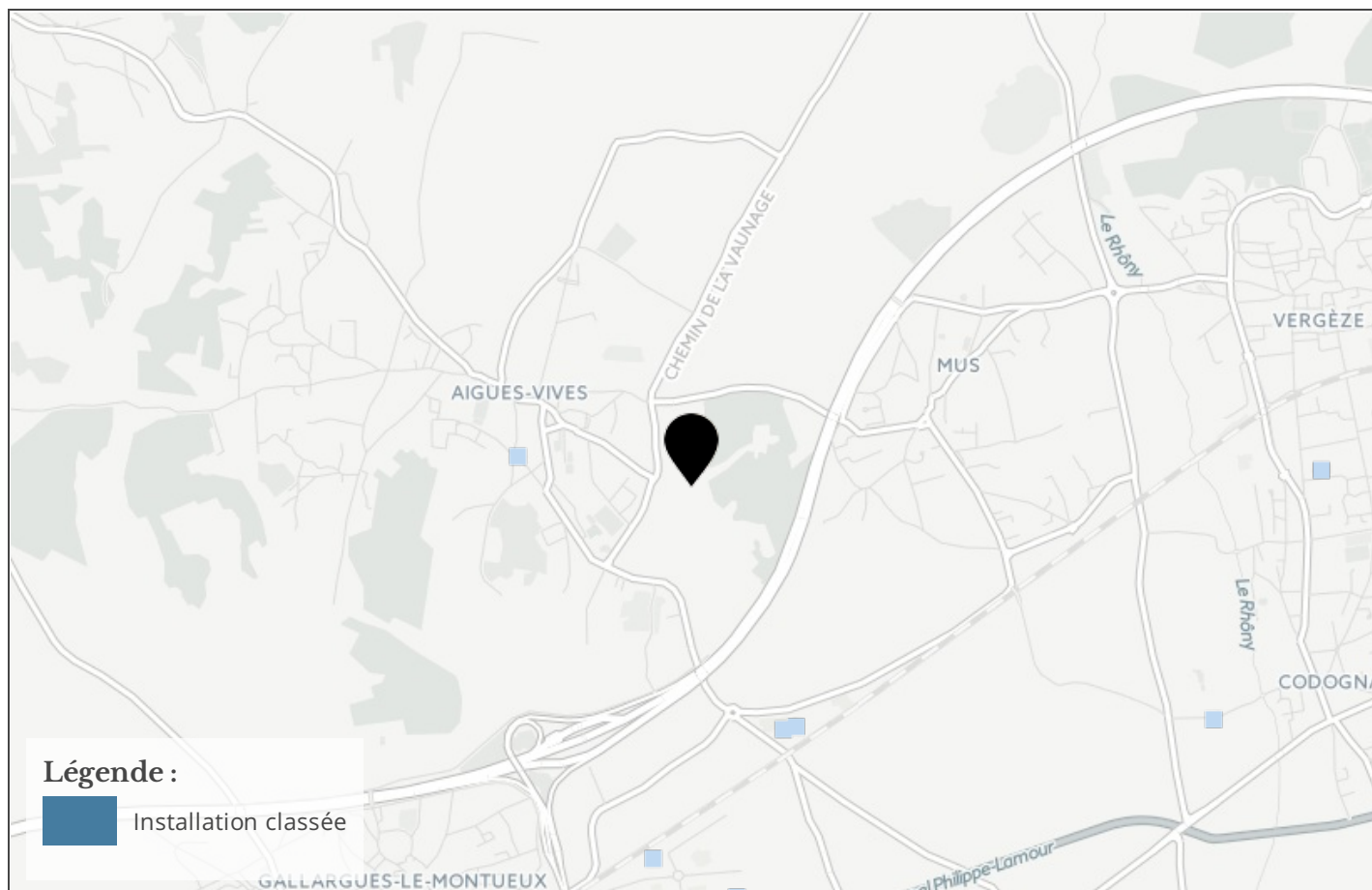
PPR Technologique



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 2011285-0019

du 12/10/2011

Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse

code postal ou Insee

commune

Bachalas

30670

AIGUES VIVES

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **prescrit** Oui ☐ Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **appliqué par anticipation** Oui ☐ Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **approuvé** Oui ☐ Non ☒ X

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation ☐ **crue torrentielle** ☐ **mouvements de terrain** ☐ **avalanches** ☐
sécheresse ☐ **cyclone** ☐ **remontée de nappe** ☐ **feux de forêt** ☐
séisme ☐ **volcan** ☐ **autres** ☐

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels **Oui** ☐ **Non** ☒ X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés **Oui** ☐ **Non** ☐

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **prescrit** Oui ☐ Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **appliqué par anticipation** Oui ☐ Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **approuvé** Oui ☐ Non ☒ X

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain ☐ **autres** ☐

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers **Oui** ☐ **Non** ☒ X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés **Oui** ☐ **Non** ☐

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé **Oui** ☐ **Non** ☒ X
 si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique ☐ **effet thermique** ☐ **effet de surpression** ☐

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé **Oui** ☐ **Non** ☒ X

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques **Oui** ☐ **Non** ☒ X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés **Oui** ☐ **Non** ☐

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité **zone 5** ☐ **zone 4** ☐ **zone 3** ☐ **zone 2** ☒ **zone 1** ☐
 forte moyenne modérée faible très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente **Oui** ☐ **Non** ☐

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur	jean	Durand
9. Acquéreur - Locataire	Jeanne	Dupond
10. Lieu / Date	AIGUES VIVES	17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
30.0003	, syngenta, route de la gare aigues-vives(30004)	373 mètres

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'IAL

<http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Informations-Acquereurs-Locataires-IAL>

Déclaration de sinistres indemnisés

L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

AIGUES VIVES

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Tempête	Arrêté en date du 18/11/1982	☐ Oui ☐ Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 07/10/1988	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 21/08/1992	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/03/1995	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 19/11/1998	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 06/07/2001	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 19/09/2002	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 17/11/2003	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 10/10/2005	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 29/07/2013	☐ Oui ☐ Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**